Articles

# Que faire contre l'obsolescence programmée ?

**Un appareil qui tombe en panne juste après l’expiration de la garantie. L’impossibilité de mettre à jour un logiciel. Une réparation hors de prix. Avez-vous déjà été victime de l’obsolescence programmée ?**

*Réparer les smartphones pour lutter contre l'obsolescence programmée*

L'obsolescence programmée, aussi appelée obsolescence organisée, c’est l’ensemble des stratégies des fabricants pour limiter la durée de vie de leurs produits et pousser à ce qu’on les remplace plus rapidement.

## Comment limiter l’obsolescence ?

### Résister aux sirènes de la nouveauté

Tout n’est pas entre les mains du fabricant ! Le consommateur a un rôle à jouer. Il peut **éviter de remplacer un appareil qui fonctionne encore par un nouveau**. Certes, la marque le vantera comme plus beau, plus économe, possédant une nouvelle fonction, « intelligent » car permettant une interaction via Internet… Mais il est logique qu’un fabricant cherche à donner envie aux clients d’acheter son produit. Cela s’appelle l’obsolescence esthétique (ou psychologique, ou encore culturelle). Dans le domaine des

appareils électriques et électroniques, cela crée une accumulation de déchets qui sont un casse-tête pour le recyclage et engendrent des dépenses énormes.

### Choisir une marque « de qualité »

Sur les sites des fabricants d'électroménagers, il est **possible de commander des pièces** pour beaucoup d'appareils, mêmes anciens. Certains, comme SEB, vont même à contre-courant : ils proposent maintenant une réparation jusqu'à 10 après la vente. Avant d'acheter un appareil, surtout un gros électro, il est utile de s'informer. Un petit tour sur le site du fabricant permet de se rendre compte de la disponibilité des pièces et des forums renseignent sur la qualité du service après-vente.

> **> Lire aussi : Comment acheter des produits solides, qui durent longtemps ? et nos conseils pour bien choisir ses gros électroménagers.**

### Prendre une extension de garantie

Lors de l'achat, il est possible de souscrire à une extension de garantie qui met à l'abri des soucis pendant 5 ans. Ceci est toutefois coûteux et ne peut être généralisé à tous les achats. Cela correspond aussi à une stratégie des distributeurs pour augmenter leurs revenus.

L'idéal serait que la garanti légale soit étendue de 2 à 5 ans. Cela n'entraînerait pas de gros surcoût pour le consommateur, d'après Que Choisir.

## Que faire quand un appareil ne fonctionne plus ?

### L'appareil tombe en panne endéans les deux ans

La **garantie légale** est alors d'application. Une réparation ou un remplacement peuvent être demandés gratuitement.

### L'appareil tombe en panne après deux ans

Là, c'est le règne de la débrouille... La plupart du temps, les appareil ne sont pas prévus pour être réparés par un particulier. Vis spéciales, pièces soudées, la **réparation** est visiblement découragée.

Il est toutefois possible de tenter une réanimation ! Suivre un tutoriel de réparation en ligne, recevoir un coup de main dans un Repair Café, trouver des pièces de rechange, faire appel à un réparateur... Voir toutes les solutions dans notre article Comment (faire) réparer un objet cassé ou en panne ?

Si aucune solution n'est envisageable, ne pas jeter pas l'appareil tout de suite ! Peut-être peut-il trouver une **deuxième vie** ? Il existe des entreprises d'économie sociale qui réparent dans les règles de l'art ce qui peut l'être. Elles revendent alors les appareils. Par exemple les gros électroménagers avec un label ElectroREV sont revendus au tiers du prix neuf avec une garantie d'un an. Voir où donner un appareil cassé.

## Une loi contre l'obsolescence programmée ?

**En Belgique**, il n'y en n'a pas encore, malgré une résolution du Sénat de 2012 et des propositions de loi déposées à la Chambre en 2018 et qui ont finalement abouti sur une simple résolution.

Une proposition concrète serait d'afficher la durée de vie des produits. Une étude montre que les consommateurs y sont très sensibles [1] !

**En France**, une loi punit le délit d'obsolescence programmée (loi du 22 juillet 2015). Dans ce cadre légal l'association HOP a déposé deux plaintes pour obsolescence programmée concernant **les cartouches d'imprimantes à jet d'encre** (qui contiennent une puce et refusent de fonctionner même si elles ne sont pas vides alors que l'encre coûte plus de 2000€/litre) et **les iPhone** (obligation de changer la batterie suite à une mise à jour).

Toujours en France,

- il existe un référentiel pour un label privé "Long time" qui permettrait d'identifier les produits plus durables.
- une entreprise essaie de lancer une machine à laver anti-obsolescence : une machine réparable, évolutive pouvant durer au moins 20 ans, pour un prix raisonnable de 1000 € : l'Increvable.

## Test-Achats veut objectiver l'obsolescence programmée

Du côté des fabricants, on répète à l'envi que ce n'est pas bon pour l'image de marque et que l'obsolescence programmée est un mythe. Afin d'objectiver cela, Test-Achats a lancé le site Trop vite usé, invitant les consommateurs à **signaler les problèmes rencontrés**. Cela concerne lDes appareils électriques ou électroniques mais aussi tout autre objet, comme des vélos, des vêtements ou des armoires (on peut rajouter des catégories qui ne sont pas prévues).

## À lire aussi

- Comment acheter des produits solides, qui durent longtemps ?
- 8 conseils pour bien choisir ses gros appareils électroménagers
- Comment (faire) réparer un objet cassé ou en panne ?
- Où peut-on donner un appareil, un objet et dans quel état ?

- - - - - - - - -

*[1] Étude du Comité Economique et Social Européen : "Les effets potentiellement induits chez le consommateur par l'affichage de la durée d'utilisation des produits", 2016*

**Source URL:** *https://ecoconso.be/content/que-faire-contre-lobsolescence-programmee*